

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

### Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5<sup>ème</sup> adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. BERRADA Ahmed, M. VARTORE Boris, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (0)

### Absents : (1)

M. VIAL Patrice.

Secrétaire de séance : Mme ARDOIN Florence.

Rapporteur : Mme BRULEY Audrey.

### DÉLIBÉRATION N° 055-2026 – APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION POUR OCTOBRE EN FETE 2026 – ASSOCIATION RETOUR DE SCENE

La commune organise en octobre un festival sous forme d'animations culturelles les vendredis en soirée et a retenu le spectacle :

- Concert de l'association Retour de scène qui sera joué par le groupe The Town le vendredi 9 octobre 2026 à 20h00 à la salle polyvalente, l'Ardente.
- Les coûts de cession du spectacle sont les suivants : 1 582,50€ TTC

Le spectacle sera gratuit et ouvert à tous. Pour ce spectacle, la commune participera au dispositif 2 kg de culture.

Un contrat de cession définit les dispositions d'organisation du spectacle, les rôles et responsabilités des signataires, la commune du Gua et l'association.

Il est proposé au Conseil d'approuver ce contrat de partenariat et d'autoriser M. le Maire à le signer.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- approuve le contrat de cession, joint en annexe, dans le cadre d'Octobre en fête 2026,
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :

Certifié conforme  
Le Gua, le 29 septembre 2026  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA

Signature du secrétaire de séance

